INFO ELECTIONS CAP

SNITPECT-FO

20 octobre 2011

N°1
AOÛT 2011
A PARAÎTRE :
> N°2 SEPTEMBRE
> N°3 OCTOBRE

" Ma CAP, j'y tiens !"

SAUVEGARDER UNE CAP NATIONALE

Aujourd'hui, malgré un discours rassurant, les outils mis en place par l'administration, les BOP, les organisations, les fusions, vont tous dans le même sens : celui d'une marginalisation de la CAP nationale. Avec toujours les mêmes arguments : une CAP, c'est lourd, long, procédurier, loin du terrain et de l'intérêt des agents, ça ne sert finalement pas à grand chose... On pourrait régionaliser la gestion, simplifier le passage en CAP, se contenter d'informer la CAP après coup. C'est faire peu de cas du travail monumental fait par les représentants du personnel en CAP pour défendre coûte que coûte :

- **Une égalité de traitement** qui ne va pas de soi pour une administration plus attentive aux désirs des directeurs qu'aux droits des agents.
- **Une mobilité choisie** par les agents et porteuse d'enrichissements professionnels plutôt qu'une mobilité subie dans sa géographie, sa durée et sa rémunération, répondant au seul crédo de l'administration : remplir les postes vacants.
- **Le droit à être défendu**, face à une administration qui use facilement de la CAP disciplinaire pour "mettre au pas" des ingénieurs qui ne plaisent pas à leur hiérarchie.
- **L'intérêt collectif et individuel** des ITPE face à une machine impersonnelle qui ne répond jamais, multiplie les erreurs administratives voire les erreurs de paye...
- **Une promotion au mérite**, basée sur l'étude sérieuse de la carrière et non sur la promesse d'un directeur clientéliste.

FUSION : LES PROBLÈMES DU PROJET ACTUEL , L'ENTPE

Le dossier fusion pose de vrais problèmes de fond et montre à quel point les corps d'ingénieurs sont maltraités. Son périmètre ne correspond à aucune réalité technique et est basé sur la proximité de rémunération des corps concernés (ITM, ITGCE, ITPE, IAE). L'ambition affichée se limite à vouloir remplir des postes vacants. Le statut correspondant, présenté comme « ambitieux », est une régression pour les ITPE. Enfin, rien n'est dit sur l'avenir de l'ENTPE, qui peut s'avérer fort sombre, en fonction des hypothèses qui seront retenues, et sur lesquelles personne, hormis l'administration, n'a d'informations. Le SNITPECT-FO dénonce cette absence d'ambition ! Le service public mérite mieux.

NOUS FAISONS ENTENDRE FAITES

LA FUSION POURRAIT ÊTRE RÉUSSIE SI…

…elle se fondait sur la plateforme des conditions établies par les syndicats Force Ouvrière d'ingénieurs dont le SNITPECT-FO. Un projet qui ait un sens, qui corresponde à un besoin sociétal, mené dans une large concertation, et porteur d'une ambition avérée pour l'ingénierie, l'expertise et le service public. Pour cela, il faut pouvoir justifier d'un périmètre cohérent, d'une note d'orientation claire sur le devenir et les ambitions du corps, en particulier pour les fonctions supérieures qui en constituent le débouché naturel, des règles de gestion adaptées à un corps de haut niveau de recrutement, un statut et une rémunération au niveau des réelles responsabilités exercées.

http://www.snitpect.fr/InFO-Fusion
Rubrique Les Dossiers / Fusion

LA MACHINE À BROYER EST EN PLACE !

Le **SNITPECT-FO** en a fait un dossier de 40 pages… il décrit par le menu et par l'exemple la manière dont l'administration a créé une machine à broyer, un système de harcèlement managérial de masse, à partir des réorganisations, des remises en cause de mission, des baisses d'effectifs, de la perte de sens, du dénigrement, de l'intimidation puis d'outils sensés fournir aux fonctionnaires des droits et des cadres (loi mobilité, artt, primes, moyens de fonctionnement, le contrôle). Le système est en route, et il broie fonctionnaires et services. Le **SNITPECT-FO** a tiré le signal d'alarme, et a proposé des solutions managériales. Mais si la mise en œuvre a été rapide, la route pour en sortir est longue…

http://www.snitpect.fr/Harcelement-Managerial-le-Dossier
Rubrique Les Dossiers / Harcèlement Managérial

Les recettes gratinées de Roger Pépé

Rapide et pas cher…

- Prenez **4 corps** de belle qualité
- **Hachez-les** menus dans un grand mixer
- **Mélangez le tout**
- **Fouettez** énergiquement jusqu'à ébullition
- Laissez **réduire** jusqu'à **complète évaporation.**

Licenciement après réorganisation : quand viendra l'heure au MEDDTL …

Méfions nous des discours lénifiants qui indiquent que la loi mobilité ne sera pas appliquée au MEDDTL ! Il suffit de regarder ailleurs pour se rendre compte que cette loi n'est pas une loi pour rien. Par exemple, elle est clairement appliquée… au ministère de la recherche ! Ainsi, compte tenu de la méthode de gestion des effectifs par BOP régionaux, les plafonds d'emploi vont nécessairement entrainer le déplacement forcé d'agents. RH 2013 n'est pas une vue de l'esprit. La pression du ministère du budget et des TPG sera telle que le MEDDTL devra déplacer les agents en sureffectifs. La loi mobilité (subie) prendra alors tout son sens… et surtout celui de la sortie, car combien d'agents ne pourront pas se repositionner à des centaines de kilomètres de chez eux ?

VOS DROITS
ENTENDRE VOTRE VOIX

Les avancées obtenues : TOUS DIVIS !

Ce n'est pas la moindre des avancées arrachée par le SNITPECT-FO, en deux étapes : 2005 avec l'obtention d'un principalat limité à l'avancement d'un échelon, qui permettait à tout ITPE de devenir divisionnaire quatre ans avant son départ à la retraite, 2010 avec l'obtention de l'extension à 6 ans et de sa simplification, avec possibilité de franchir plus d'un échelon. Ainsi, tous les ingénieurs des TPE peuvent accéder au divisionnariat 6 ans avant la retraite. Un tableau de principalat long (9 ans avant la retraite) a également été obtenu. Enfin, tous les IDTPE, qu'ils soient issus du TA classique ou du principalat long, accèdent aujourd'hui à ICTPE à 6 mois de la retraite. On peut donc affirmer qu'une large majorité d'ITPE accèdent à ICTPE avant la retraite.

La PFR : une Prime à Forts Risques !

La Prime de Fonction et de Résultats doit remplacer toutes les primes et indemnités existantes. Elle est présentée comme une avancée dans la rémunération plus juste du fonctionnaire, mais c'est évidemment un prétexte pour rendre cette rémunération beaucoup plus volatile, supprimer certaines primes (comme la prime informatique), voire noyer dans une prime extrêmement variable les différences de rémunérations entre corps, pour éviter les revendications des moins bien payés.
Composée en deux parties, l'une censée rémunérer l'exposition du poste (cotée de 1 à 6), l'autre censée rémunérer les résultats de l'individu (cotée de 0 à 6 !). L'administration aura la haute main sur la cotation du poste et pourra l'augmenter ou l'abaisser (en fonction des candidats ?) et fera respecter une moyenne sur la cotation des résultats. Ainsi, inutile de penser que tout le monde aura de bons résultats !
Même si les résultats de tous les ITPE du service sont impeccables, les directeurs devront faire la différence et noter des ITPE en dessous de la moyenne. Sur quels critères ? L'engagement sur "les valeurs" de service public, le bon esprit « positif », ... ou... l'absence d'engagement syndical ?

PLUS D'INFOS SUR CES SUJETS ... www.snitpect.fr

LA RÉMUNÉRATION DANS LA FPT : ASSEZ DE DISCRIMINATIONS !

En matière de plafond de rémunération et de régime indemnitaire, le statut des ITPE sert de référentiel au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Y compris pour la mise en œuvre de la future PFR... Ainsi, toute avancée du statut des ITPE profitera par ricochet au cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux. Mais les IT ne sont pas tous égaux. La multiplicité des collectivités locales entraine un foisonnement des modes de rémunération. S'il existe bien un plafond symbolisé par le statut des ITPE, le plancher plonge dans les profondeurs insondables... **et le jeu d'ascenseurs entre collectivités est tel que personne ne s'y retrouve ou n'a les moyens de comparer.** Un statut identique, favorisant les passerelles entre fonctions publiques, serait un moyen de clarifier ce débat, au bénéfice de tous les ingénieurs voulant travailler (temporairement ou définitivement) dans la fonction publique territoriale.

MA MISSION, J'Y CROIS
MON STATUT, J'Y TIENS
LE 20 OCTOBRE
JE PRENDS MON AVENIR EN MAIN

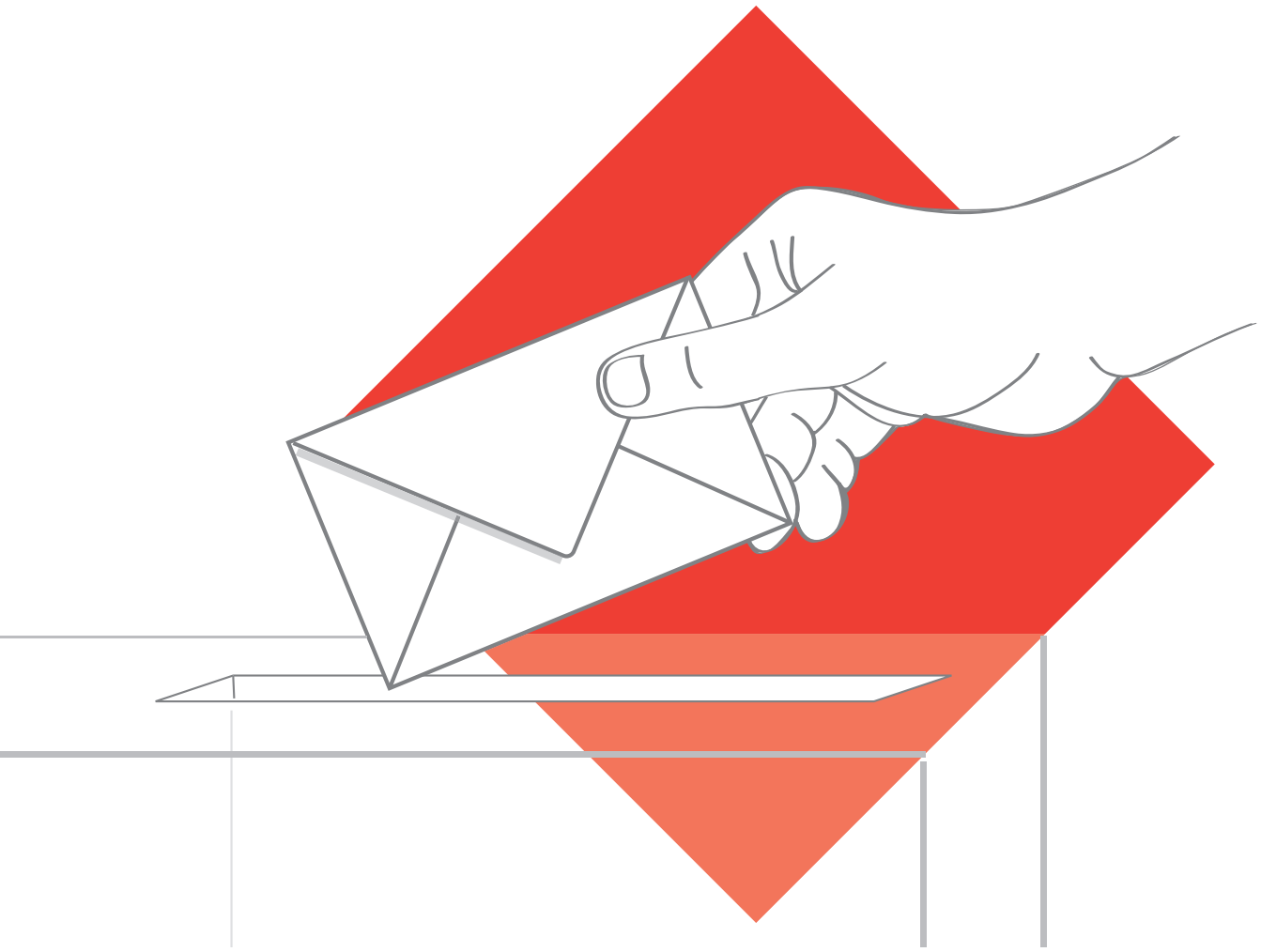

SNITPECT-FO

Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et des Collectivités Territoriales - FO
11, rue Meslay - 75003 PARIS
Tél. : 01 42 72 45 24
courriel : snitpect@snitpect.fr

web : http://www.snitpect.fr

Supplément à la Tribune des ingénieurs de l'aménagement n°1228 de juillet 2010 - Directeur de la publication : Thierry Latger CPPAP n°1114 S 06818 - ISSN 1959-4704.
Réalisation graphique : Arzimut.com